



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Chauffage des serres d'agriculture biologique par énergie renouvelable

Question écrite n° 18007

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les impasses techniques et les difficultés socio-économiques liées au chauffage en énergie renouvelable des serres maraîchères en agriculture biologique. Si la filière maraîchère en serre chauffée s'est engagée dans un plan de décarbonation, elle juge aujourd'hui que l'obligation d'utiliser en intégralité des énergies renouvelables, à l'horizon 2025, pour les exploitations en agriculture biologique en serres chauffées est difficile à honorer. Plusieurs freins à cette transformation énergétique existent dans les difficultés que connaissent les exploitations. Tout d'abord, leur hétérogénéité rend impossible l'instauration d'une méthode unique. Ensuite, la part vieillissante du parc existant doit être rénovée avant de pouvoir être décarbonée. Enfin, les nouveaux projets occasionnent des difficultés de financement pour les exploitants et connaissent de longs délais en attente de leur lancement. De plus, à ces difficultés s'ajoutent les limites rencontrées dans l'utilisation de certaines énergies renouvelables mobilisables dans le chauffage des serres maraîchères en agriculture biologique. Par exemple, la conversion à une source d'approvisionnement géothermique a été recommandée. Cependant, certains territoires, comme la Bretagne, ne présentent pas de potentiel en géothermie profonde. Ce type d'énergie présente aussi des difficultés en matière de financement ou de lourdeurs administratives pour les exploitants. Les chaudières à biomasse sont compromises par les tensions existantes autour de la ressource en bois, le coût des investissements, les longs délais de mise en œuvre, la réglementation complexe pour la combustion du bois et les modalités de maintenance. Le solaire thermique reste difficile à envisager comme solution principale d'approvisionnement, du fait de son caractère saisonnier et non pilotable, c'est-à-dire produite par une source d'énergie disponible de manière aléatoire. De plus, cette ressource n'est pas envisageable de manière égale dans tous les territoires. Enfin, des questions subsistent quant à la récupération et à la mobilisation de la chaleur fatale, c'est-à-dire de la chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier et qui, par conséquent, n'est pas nécessairement récupérée. Ce type d'énergie peut engendrer des problèmes sanitaires liés aux rejets de dioxine et reste financièrement et administrativement lourd. Accroître l'utilisation des énergies renouvelables en agriculture est nécessaire à la transition environnementale et énergétique. Cependant, Mme la députée s'interroge sur le fait de savoir si le plan de substitution des énergies fossiles par du renouvelable d'ici 2025 pour les serres maraîchères en agriculture biologique reste viable. En effet l'agriculture biologique fait face à un contexte de crise de la demande dans lequel la valeur des achats des consommateurs a reculé de 4,6 % entre 2021 et 2022. À ces fins, elle lui demande quand est prévue la prochaine concertation avec les acteurs de la filière maraîchère sous serres chauffées en agriculture biologique pour revoir l'objectif initial fixé à 2025.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18007

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4138

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)